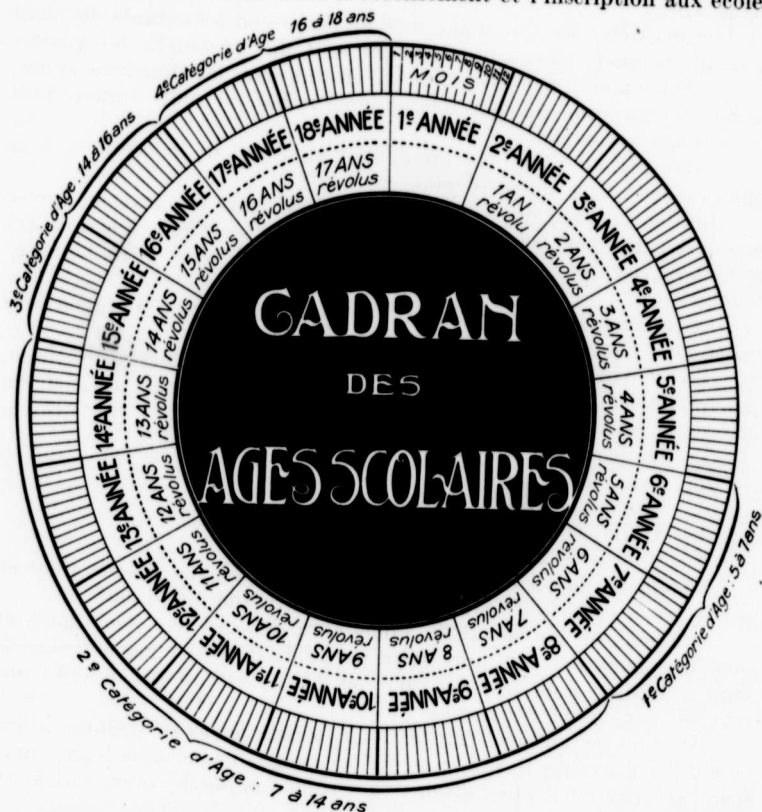


Au mois de janvier 1920, Yvette aura quatre ans et onze mois. Elle n'est pas d'âge scolaire et ne doit pas être, par conséquent, inscrite au recensement, ni être acceptée à l'école élémentaire avant ses cinq ans révolus.

Le meilleur moyen de déterminer l'âge exact d'un enfant c'est, pour le secrétaire ou le titulaire d'une école, de s'enquérir de la date de sa naissance et de faire le calcul eux-mêmes. On éviterait ainsi bien des contradictions entre le recensement et l'inscription aux écoles.



Enfin, terminons ces quelques observations par deux mots d'explication au sujet du graphique qui figure sur cette page.

Dans un cadran des âges scolaires, j'ai représenté les années du cycle scolaire, de un à dix-huit ans, par des secteurs numérotés. Chaque secteur est divisé en douze parties représentant les douze mois d'une année.